

COMITÉ INTERNATIONAL DE LA CROIX-ROUGE

L'ACTION DU COMITÉ INTERNATIONAL DE LA CROIX-ROUGE

Corée. — Le Comité international de la Croix-Rouge a pris connaissance, avec la plus vive satisfaction, de l'accord signé le 11 avril 1953 à Pan Mun Jom pour le rapatriement des prisonniers de guerre, grands blessés et grands malades, en faveur desquels la III^e Convention de Genève de 1949 contient du reste des dispositions expresses. Il est particulièrement heureux qu'on ait pu apporter à ce problème douloureux une solution humanitaire bien conforme à l'idéal de la Croix-Rouge.

Les délégués du Comité international en Corée du Sud, MM. O. Lehner, N. Burckhardt, G. Hoffmann et J. Rubli, qui visitent régulièrement les camps de prisonniers de guerre dans ce pays, ont participé activement aux opérations de rapatriement ; ils ont assisté à la formation des convois dans les camps et les hôpitaux et les ont accompagnés jusqu'à Munsan, dernière localité au pouvoir des forces des Nations Unies, en vouant la plus grande attention au bien-être des prisonniers de guerre rapatriés.

Grèce. — Au cours du premier trimestre de l'année, la délégation du Comité international de la Croix-Rouge à Athènes a poursuivi son action d'assistance aux personnes privées de liberté, visitant notamment de nombreuses prisons, camps d'exil ou établissements pénitentiaires et y distribuant plus de onze tonnes de secours. Elle a, d'autre part, étendu l'action de dépistage de la tuberculose aux détenus de la prison Averof à Athènes et de la prison de Chalkis.

A fin mars, le délégué du Comité à Athènes apprit qu'en raison de graves intempéries les habitants de six villages du

massif du Pélion se trouvaient dans un état de misère et de famine alarmant. Vu la situation désespérée de ces personnes et l'urgence extrême qu'il y avait à leur venir en aide, la délégation préleva sur les stocks du Comité international de la Croix-Rouge trois tonnes de vêtements et de vivres et réunit les fonds nécessaires à l'achat de 800 ocques de pain frais. Ces secours furent chargés sur un camion mis à disposition par la Croix-Rouge hellénique, qui partit aussitôt pour le massif du Pélion, convoyé par l'infirmière chef de la délégation. Le Gouvernement hellénique a remercié le Comité international de la Croix-Rouge de son action et de la grande rapidité avec laquelle celle-ci fut menée ; grâce à elle, environ 800 personnes ont pu subsister jusqu'à l'arrivée des secours fournis par les autorités.

Enfants grecs. — Un septième convoi ramenant dans leur pays des enfants grecs déplacés en Yougoslavie est arrivé le 27 avril à Salonique. Les quarante enfants qui le composaient ont été remis à leurs parents en présence du délégué spécial du Comité international de la Croix-Rouge et de la Ligue des Sociétés de la Croix-Rouge.

Invalides. — Le Comité international de la Croix-Rouge a remis à son délégué au Vietnam des montres Braille destinées aux prisonniers de guerre aveugles. Il a, d'autre part, participé à l'achat d'un encéphalographe en faveur des blessés allemands.
